

TARIFS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2026 / 2027

Frais de scolarité annuels par enfant

Prestations (en €)	Maternelle	Primaire	Collège	Lycée
Contribution scolaire	900	826	1080	1127

Réduction famille nombreuse

Réduction sur la contribution au fonctionnement de l'établissement :

- 5 % pour le deuxième enfant scolarisé dans l'établissement
- 15 % pour le troisième
- 30 % à partir du quatrième

Contribution volontaire

Vous avez la possibilité de verser une contribution volontaire. Elle s'apparente à un don et fait l'objet d'un reçu fiscal afin de bénéficier d'une réduction d'impôts de 66 % sur l'année civile 2026. Le document à compléter est disponible sur Ecole Directe. La contribution volontaire constitue un effort de solidarité sans lequel nous ne pourrions être ouverts à tous. Elle permet à l'établissement d'effectuer des investissements matériels et pédagogiques indispensables à vos enfants.

Cat.	Revenus annuels	Nombre d'enfants à charge						Contr. Volont. annuelle	Coût mensuel
		1	2	3	4	5	6		
1	Moins de	15 000 €	18 000 €	21 000 €	24 000 €	27 000 €	30 000 €	0 €	0 €
2	Moins de	19 000 €	23 000 €	27 000 €	31 000 €	35 000 €	39 000 €	90 €	10 €
3	Moins de	24 000 €	28 000 €	32 000 €	36 000 €	40 000 €	44 000 €	150 €	17 €
4	Moins de	28 000 €	32 000 €	36 000 €	40 000 €	44 000 €	48 000 €	270 €	30 €
5	Moins de	32 000 €	36 000 €	40 000 €	44 000 €	48 000 €	52 000 €	450 €	50 €
6	Moins de	36 000 €	40 000 €	44 000 €	48 000 €	52 000 €	56 000 €	750 €	83 €
7	Plus de	40 000 €	44 000 €	48 000 €	52 000 €	60 000 €	60 000 €	960 €	107 €

La demi-pension

Tarif annuel	Ecole	Collège	Lycée
Demi-pension 4 repas	1137 €	1137 €	1050 €
Demi-pension 5 repas	-	1 362 €	1 279 €

Pour les externes, le prix unitaire du repas occasionnel est de 9,65 €.

Le tarif annuel tient compte d'éventuelles absences de courte durée dont les sorties anticipées pour les lycéens en juin.

Seules les absences de plus d'une semaine feront l'objet d'une déduction supplémentaire et uniquement sur présentation d'un certificat médical à remettre à la comptabilité.

Il est possible de modifier l'inscription à la demi-pension en début de trimestre en prévenant la comptabilité début décembre pour un changement au 1^{er} janvier et début mars pour un changement au 1^{er} avril.

Cotisation APEL (Association des parents d'élèves)

Cette cotisation s'élève à 25 € par an et par famille et figurera sur la première facture de l'année scolaire.

Cotisation Association Sportive

Cette cotisation s'élève à 10 € par an pour les élèves de la 6^{ème} à la terminale et figurera sur la première facture de l'année scolaire.

Assurance scolaire

L'assurance scolaire et extra-scolaire est comprise dans le tarif de la contribution scolaire (l'attestation est téléchargeable sur votre espace Ecole Directe). Il est inutile de nous fournir une attestation d'assurance.

Garderie/étude (de la maternelle à la classe de 3^{ème})

L'étude/garderie est facturée à 3,50 € la soirée. Ce service sera facturé à chaque fin de période.

Conditions de paiement des factures

- Privilégiez le règlement par prélèvements mensuels (le 5 de chaque mois)
- Autres modes de règlements : en début de trimestre, au comptant